



Garde d enfants et pension .

Par **lechaux**, le **06/05/2011** à **11:57**

Bonjour,

ma fille de 17 ans s est rendue chez son pere pour les vacances a lille .elle devait revenir lundi mais elle a rate son train par la faute de son pere.Jeudi il fait telephoner sa fille pour me demander de faire la moitie de la route pour la recuperee sous pretexe qu il est en dificultee financiere,j ai refuser d autant plus que ce n etait pas la premiere fois.je l ai menace d appeler la police.

d autres part,il refuse le prelevement automatique de la pension alimentaire.

dois je vraiment appeler la police?

que puis-je faire pour le forcer a revenir au prelevement automatique?

Je tiens a signaler qu il ne participe pas aux autres frais,1200 euros d ecole a la nneet autres loisirs.La pension s eleve a 100euros ,decision prise en 2000.

Dois-je retourner au tribunal pour le forcer a assumer ses responsabilites par rapport a sa fille. merci d avance.

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **12:40**

Déjà un particulier ne peut pas faire de prélèvement automatique. Vous devez parler de virement. Et non, vous ne pouvez l'y contraindre.

[citation]Je tiens a signaler qu il ne participe pas aux autres frais,1200 euros d ecole a la nneet autres loisirs.[/citation] Sauf si le jugement précise qu'il doit payer autre chose que la pension alimentaire, il ne doit rien de plus. 1200 euros/mois de frais pour un enfant de 16 ans, c'est énorme. Si vous avez pris ces décisions, vous devez les assumer, sauf si le jugement dit

autre chose.

Que dit le jugement concernant les trajets lors des DVH du père ?